



REF Employeur : 0033433-1

SCAM

SIREN : 344 575 097

REF : Adhérent / Tél : 02 23 30 54 05

contact.rennes@cibtp-grandouest.fr

SCAM

ZA DE KERBUSSON

22600 ST BARNABE

REÇU LE  
- 9 JUL. 2020

Rennes, le 06 juillet 2020

## ATTESTATION DE MISE A JOUR VALABLE JUSQU'AU 15 AOÛT 2020

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
<b>SCAM</b>			
Région Sociale			
Adresse <b>ZA DE KERBUSSON - 22600 ST BARNABE</b>			
<b>3 4 4 5 7 5 0 9 7</b>	<b>5</b>	<b>2 5 1 1 Z</b>	<b>270 - Construction métallique</b>
SIREN Adhérent	Effectif déclaré (total des salariés dont apprentis)	N°	Activités

Je soussigné, Didier AZAS, Directeur de la CIBTP Caisse du Grand-Ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- ⇒ Se trouve à la date actuelle, à jour du versement des cotisations exigibles et recouvrées par les caisses de Congés Intempéries BTP au titre de la législation relative aux « Congés Payés » et au régime « Intempéries » lesquelles ont été liquidées sur la base de la déclaration du 1er trimestre 2020

Didier AZAS  
Directeur



REF Employeur : 0033433-1

SCAM

SIREN : 344 575 097

REF : Adhérent / Tél : 02 23 30 54 05

contact.rennes@cibtp-grandouest.fr

SCAM

ZA DE KERBUSSON

22600 ST BARNABE

REÇU LE

- 9 JUL. 2020

## CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES

(Article L.2141-2 du code de la commande publique,  
Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession)

### IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE CANDIDATE

S C A M

Dénomination Sociale

ZA DE KERBUSSON -  
22600 ST BARNABE

Adresse ou siège social

3 4 4 5 7 5 0 9 7

SIREN

0 0 3 3 4 3 3

Numéro d'adhérent

Je soussigné, Didier AZAS, Directeur de CIBTP Caisse du Grand-Ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- ⇒ en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- ⇒ en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

A Rennes, le 06 juillet 2020

Didier AZAS  
Directeur

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi